LA REMONSTRANCE FAITE NOVVELLEMENT AV ROY, PAR LE CLERGÉ de France.

Si tacuerimus & noluerimus nuntiare, sceleris arguemur: Venite, eamus, & nuntiemus in Aula Regis. 4. Reg. 7.

M. D. LXXXVIII.

LA REMONSTRANCE FAITE nouuellement au Roy, par le Clergé de France.

Si tacuerimus & noluerimus nuntiare; sceleris arguemur: Venite, eamus, & nuntiemus in Aula Regis. 4. Reg. 7.

SIRE,

LES Archeuesques, Euesques & autres Prelats & Beneficiers representans le Clergé de France, vous remonstrent tres-humblement, que s'estans proposez deuant les yeux pour but de leurs actions, Vostre Seruice, La descharge de leurs consciences, & sur

tout l'honneur de Dieu, qui leur eſt principalement donné en charge & eſpecial mandement; Ils ont bien voulu en premier lieu & deuant toutes choſes examiner & recercher ſoigneuſement la cauſe principale de la desformité & deſbordement qui ſe trouue pour le iourd'huy au ſeruice de Dieu, & en leur Eſtat; Et lequel tire apres ſoy (par le iuſte iugement de Dieu) la corruption de celuy de voſtre Royaume: Et apres ſ'eſtre mis tous enſemble en deuotiõ, & auoir inuoqué le ſainct Eſprit, Ils ont ſenty qu'il leur auoit viuement touché au cœur, pour congnoiſtre & iuger qu'il eſtoit meſ-huy temps que pour remettre la crainte & ſeruice de Dieu en ce Royaume, ils procedaſſent ſincerement & ſans feintiſe à la reformation d'eux-meſmes, & du reſte de l'Eſtat Eccleſiaſtique. Et comme ils ſe ſont promis que ceſte ſaincte intention vous ſeroit agreable, Auſſi ils ont tous vnanimement aduiſé de ſupplier treſ-humblement voſtre Majeſté d'en vouloir agreer, receuoir & auctoriſer les moyẽs, dont (ſ'il vous plaiſt) nous vous ferons preſentement ouuerture: Ayans nous tous plus librement & volontiers accepté ceſte charge, qu'il y a purement de l'honneur de Dieu, de l'acquit de voſtre

conſcience, & de celle du Clergé; Et que nous auons penſé que en ce nous vous faiſons le plus grand ſeruice que nous pourrions faire en toute noſtre vie, & qui vous puiſſe rapporter plus de commodité & aduantage, tant enuers Dieu que les hommes. Et pour ce faire nous ne nous eſtendrons point en grands diſcours, d'autant que nous ſçauons qu'il vous a eſté fait ſouuēt pluſieurs grandes & belles remonſtrances ſur meſme ſubiect, & que ſi la grandeur de voſtre pieté, & les inconueniens que nous vous deduirons ne ſont ſuffiſans pour vous perſuader, Il n'eſt à eſperer que le long propos & le fard de langage propre & inuenté pour les perſonnes qui ſont d'eux meſmes mal-affectiõnez à la verité, y puiſſe rien proffiter.

Le premier de ceux qui ont eſté eſtimez des plus ſages entre les Grecs, eſtant vne fois reprins d'Eſope, le mocqueur, pour n'auoir ſceu eſtre bon Coutriſan à l'endroit du Roy Crœſus; par ce (diſoit) qu'il ne falloit du tout approcher des Princes, qui ne leur vouloit complaire; Reſpondit: Que c'eſtoit tout au contraire; ou qu'il ne ſ'en falloit point approcher; ou qu'il leur falloit dire la verité, & les bien conſeiller.

L'eſcriture Saincte eſt beaucoup plus ſeuere à l'endroit des perſonnes Eccleſiaſtiques, leur en donnant ſi exprez commandement, Que ſ'ils y faillent Dieu demandera de leurs mains les Ames des Roys leſquelles periront par faute de leur aduertiſſement : Et ſi d'vne naturelle inclinatiõ c'eſt choſe facheuſe au ſubiect d'apporter parolle qui puiſſe (ſelon le monde) deſplaire peu ou prou à ſon Prince ; noſtre condition eſt d'autant plus miſerable, qu'il eſt poſſible, ſelon l'Apoſtre, Que ſi nous cerchõs de complaire aux hommes, nous ſoyons fideles ſeruiteurs & miniſtres de Dieu.

Nous vous diſons ce-cy, SIRE, pour vous ſupplier treſ-humblement que ſi vous trouuez rien au preſent diſcours, qui vous ſemble eſtre dit trop librement, Qu'il vous plaiſe ne l'imputer à autre choſe qu'à l'extreme affection que nous portõs à l'honneur de Dieu, à voſtre bien, conſeruation de voſtre Eſtat, & ſalut de nos ames ; à l'exẽple de tãt de ſaincts Eueſques & bons Abbez, qui pour ce n'ont perdu le tiltre de bons ſubiets : Ains en fin en ont eſté eſtimez & recongnus des meilleurs & des plus fideles.

SIRE, il y a deux choſes qui ſont les prin-

cipales causes du desordre qui se trouue pour le iourd'huy en l'estat de l'Eglise; La premiere, C'est faute de la discipline Ecclesiastique: Et, La seconde, qui cause la premiere, Faute de personnes ydoines & suffisantes és premieres charges & dignitez. Ausquels deux maux s'il est remedié & prouueu, Il sera bien facile de receuoir en peu de temps ceste belle face & splendeur de l'Eglise Gallicane, tant renommee par toute l'antiquité, pour estre la mere nourrice de la pieté & Religion des autres nations. Tesmoins à ce les Chefs d'Ordres qui sont en la France des principales religions Monastiques, & les grandes expeditions des anciens Roys & Princes, pour planter la croix & la congnoissance du vray Dieu és pays Barbares.

La discipline Ecclesiastique n'est moins necessaire pour maintenir la crainte & seruice de Dieu, qu'est la police & les loix ciuiles, afin de conseruer l'obeissance des subiets enuers leur Prince.

Ie diray bien encores, que tous les Roys & Princes qui ont esté sages & bien conseillez, en ont sceu tirer plus de commodité, pour establir leur estat & le perpetuer, que de leurs edits, ordonnances, armes & garnisons: Et

ſans m'arreſter à vne longue deduction d'exemples, i'oſeray aſſeurer en general que iamais nation n'a eſté autrement conquiſe & bien aſſeuree au vainqueur, n'y peuple r'amené de fier & farouche en vne vie pacifique, pour amollir leurs cœurs, & les rendre ſouples ſoubs l'obeiſſance de la Iuſtice & reſpect de leur Prince, Que par le moyen, reglement & miniſtere de Religion.

Auſſi diſoit le Philoſophe Theologien, Que la crainte de Dieu eſtoit la preface & proeme de toutes les loix, Et que c'eſtoit ce qui donnoit luſtre, credit & auctorité aux ordonnances & commandemens des Roys. C'eſt Dieu, diſoit Dauid, qui aſſubiettit le peuple ſoubs moy; tant la nature de l'homme eſt noble & orgueilleuſe qu'il ne ſ'aſſubjettira iamais, ſi premierement Dieu ne le dompte.

Et à ce peuuent ſeruir de confirmation les deux Eſtats qui ſe trouuent auoir plus proſperé & duré plus longuement; L'vn en forme de Seigneurie, qui eſt celuy des Romains; L'autre en tiltre de Royaume, qui eſt celuy des Fráçois, que vous poſſedez auiourd'huy: Leſquels ſelon le teſmoignage des plus clairvoyans entre les anciens, tant Payans que

Chreſtiens

Chreſtiens que ie tais expreſſément, pour ne vous eſtre ennuyeux, n'ont eſté fleuriſſans & heureux que pour auoir eſté diligens obſeruateurs de l'ordre, reglemens & diſcipline de leur Religion. Or ſi la ſeule vmbre de Religion a eſté ſi efficace à l'endroit des premiers qui eſtoyent Payens; combien plus a peu le corps & l'eſſence de la vraye Religion entre les Chreſtiens?

Auſſi l'experience des ſiecles paſſez, iuſques nagueres a monſtré qu'entre les Chreſtiens (la gloire en ſoit à Dieu) les cenſures & excommunications ont plus ſerui pour dompter & contenir les cœurs durs & felons en vne bonne foy & ſocieté ciuile; que la grandeur, valeur & puiſſance, loix & ordonnances des Roys & Magiſtrats.

Donc, c'eſt choſe bien remarquable en l'antiquité que la diſcipline Eccleſiaſtique a eſté tant eſtimee pour vn aſſeuré lien de concorde en vn eſtat, Que Iulien, l'Apoſtat, voyant le cœur de ſes ſubiets fort alienè, iugea ne pouuoir trouuer meilleur moyen de ſe faire bien valoir, que de transferer & faire obſeruer la forme de diſcipline en la Religion du ſeruice des faux Dieux & Idoles; comme quelque temps deuant l'Empereur Seuere

auoit vsurpé en l'establissement des Magistrats l'ordre des elections és charges Ecclesiastiques.

Et pour laisser les histoires estrangeres, qui a il qui entretienne si long temps ceux de la nouuelle opinion en vn tant mauuais fondement que l'emprunt qu'ils ont fait de nos examens de conscience, des excommunications, de l'establissement des Ministres par paroisses, des synodes tant particuliers que prouinciaux; & bref de tant d'autres façons de discipline dont ils vsent: bien que comme Singes de l'Eglise, & les alternans selon leur puissance.

Si doncques, SIRE, l'on vous remonstre que ceste discipline tant recommandee & necessaire, est en l'Eglise Françoise, non seulement abastardie, mais quasi totalement estainte, que pouuez vous esperer de nos offices & deuoirs pour contenir le peuple en la crainte de Dieu, & vostre obeissance? Si nous desquels elle despend, & qui seuls auons l'authorité de l'establir & remettre sommes nonchalans & paresseux à la faire reuiure, que deuiendra la crainte de Dieu, si ce qui la conserue comme les cendres conseruent le feu, est amorty? Comme pourrez vous rete-

nir & vous glorifier à bon droit du nom de tres-Chrestien, c'est à sçauoir d'estre chef & seigneur du peuple le plus Chrestien? Quelle asseurance pourrez vous prendre de tous vos conseils, edits & ordonnances pour regagner l'amour & l'obeissance de vos subiets, s'ils ne sont apprins & contenus en l'amour, crainte & obeissance de Dieu nostre commun Seigneur & maistre, qui seul mue les cœurs & les peut renger, à l'amiable, comme il luy plaist? Car côme dit le Prophete Osee en la personne des mauuais subiets: Nous ne craignons point de Dieu; Que nous fera doncques le Roy, Que nous pourroit-il seruir, ou pourquoy le redouterons nous?

Pour ces raisons, & apres les auoir bien poisees auec plusieurs autres, le Clergé vous supplie tres-humblement que par vostre auctorité il luy soit permis de remettre la discipline Ecclesiastique, & se reformer à bon escient, à l'honneur de Dieu, gloire & reputation de vostre nom & dignité. Il a choisi de toutes les reigles de reformation & discipline celles qui ont esté par le sainct Esprit dites & escrites au sainct & vniuersel Concile de Trente: par ce qu'il ne s'en trouue point qui soyent plus austeres & rigoureuses, ny plus

propres à l'indiſpoſition & maladie preſente de tous les membres du corps Eccleſiaſtique. Mais principalement par ce qu'ils ſont liez & aſtraints aux loix ainſi faites par l'Egliſe vniuerſele, ſur peine d'eſtre tenus pour ſchiſmatiques enuers l'Egliſe Catholique, Apoſtolique & Romaine, & d'encourir enuers Dieu anatheme & perpetuele dammation. Que ſi celà n'eſt tenu pour conſtant, tres-ferme & treſ-veritable entre les Chreſtiens, c'eſt fait de l'authorité de l'Egliſe, vaine la Religion Chreſtienne, vaine la predication de l'Euangile laquelle on ne croit que ſoubs la creance & authorité de la meſme Egliſe. Il faudroit tenir pour ſeducteurs de peuple tant de ſaincts Eueſques & martyrs qui ſont morts conſtans pour maintenir ceſte foy & doctrine. Bien ſimples & abuſez auroyent eſté tant de bons Roys & ſages perſonnages qui les ont receu & enſuiuis. Et ſi ce poinct eſtoit vne fois gagné, l'on tomberoit bien toſt en l'autre, Que c'eſt choſe vaine que la puiſſance & dignité Royale, vaine ceſte perſuaſion & creance que l'on doiue obeyr aux Roys pour l'amour de Dieu, comme ſes lieutenans & le repreſentans en terre: Car ſi les Roys ne ſont que les images de Dieu, oſté

le prototipe & principal Patron, que deuiendra la figure? Ne sera-ce point vn phantosme ou chose faite à plaisir? Et en ce cas il ne restera sinon ce que nous preuoyõs & craignõs à nostre grand mal-heur, que le plus fort l'emporte, & que chacun prenãt son canton l'on voye iouër au Roy despouillé, & en fin estre reduits à la seruitude d'autant de tyrans.

Le Clergé donc vous supplie tres-humblement vouloir ordonner que les statuts du S. & sacré Concile de Trente soyent publiez generalemẽt en vostre Royaume, pour estre par eux obseruez inuiolablement. C'est chose dont il vous a ja requis par plusieurs fois, & mesme en l'assemblee generale des derniers estats tenus à Blois. Il pleure & lamente le mauuais conseil de ceux qui vous en ont diuerti iusques icy; d'autant qu'ils ne le vous sçauroyent donner plus dangereux à vostre Courõne, ny plus pernicieux à vostre Estat, & au bien de vos affaires: car iamais ne fust ceste chose trop verifiee que Royaume se departist ou refusast les cõstitutiõs de l'Eglise Catholique, qu'il ne fust scismatique, & que ce ne fust presage & cause de sa prochaine ruyne; comme il est aduenu à ces person-

nes ſciſmatiques Choré, Dathan & Abiron: Et les pays de Grece, d'Aſie, d'Afrique & d'Egypte en peuuent ſeruir de bons exemples.

Pour l'obſeruation de la diſcipline Eccleſiaſtique il eſt ſur tout neceſſaire d'auoir de bons Prelats & Paſteurs, faute deſquels c'eſt ce que i'ay dit eſtre la ſeconde cauſe du deſreglement qui ſe trouue en l'Egliſe: Car comme dit Platon, Que ſeruent les bonnes loix ſans bons Magiſtrats? Qui eſt autant que ce que ſouloit dire ſainct Chriſoſtome, que l'Egliſe ne pouuoit ſubſiſter ſans Eueſques. En ce-cy voſtre Majeſté nous pardõnera ſ'il vous plaiſt, ſi nous vous oſons dire ce que nos charges requierent, Que à ce defaut vous participez grandement, & que voſtre conſcience, honneur & reputation y ſont extremement engagez. Nous auõs remarqué pluſieurs Archeueſchez & Eueſchez où il n'y a aucun Paſteur: Et quant aux Abbayes & autres gros benefices qu'on dit de voſtre nomination, le nombre en eſt preſque infini, tant de ceux auſquels il n'y a aucun titulaire, que des autres où il ne ſe fait aucun ſeruice. Seroit-il poſſible que vous puiſſiez ſans commotion de cœur ouyr ce qui a eſté prononcé en no-

ſtre aſſemblee, & qui nous a fait deplorer grandemẽt la calamité de ce Royaume? C'eſt que de trente & cinq Dioceſes qu'il y a en Languedoc & en Guyenne delà la Gaſcongne, par non reſidence d'Eueſques, par maladies des autres qui ſont en petit nombre, & principalement par faute d'Eueſques pourueuz en tiltre, l'on a eſté quelque annee ſans y faire le ſainct creſme; tellement qu'il a falu & faut encores tous les iours l'aller mandier delà les monts en Eſpagne; choſe honteuſe & de treſ mauuais preſage: car ſi par la maniere ordinaire de parler *Eſtre de bon creſme*, n'eſt autre que d'eſtre de bonne Religion; N'eſt-il pas à craindre par là que l'Egliſe Catholique vous quitte du tout, & ſ'en aille habiter ailleurs? Et d'auantage, Si Dieu a inſtitué le ſainct creſme entre autres fruicts, pour ſeruir de Sacrement & moyen ordinaire à receuoir le ſainct Eſprit; S'eſmerueillera-on ſ'il y a tant d'heretiques & rebelles, puiſque la ſaincte Antiquité a imputé la cheute de l'ancien heretique Nouatus, à ce qu'il n'auoit eſté creſmé; qui eſt ce que nous diſons auiourd'huy confirmé?

Quand nous penſons aux œconomats, confidences, conſtitutions de penſions pour

les femmes&autres personnes lays; Et à tant de symonies qui se commettēt tous les iours és personnes beneficieres, & celà mesmes à vostre sceu & de vostre auctorité, Il n'y a aucun de nous qui n'en gemisse & n'en ait vne extreme douleur. Quel desplaisir est-ce à toute l'Eglise, que de ouyr en la bouche des lays, Capitaines & femmes, Mon Eueſché, Mon Abbaye, Mes Chanoines, Mes Prestres, Mes Moynes, & vser d'autres semblables parolles? Et, qui pis est, traffiquer des benefices, vendre, engager, & hypotecquer le domaine de Dieu, & en general empescher les corrections & disciplines regulieres? Mais qui a iamais leu ou ouy dire que telle chose ait esté parmy les Chrestiens auctorisee & iustifiee par iugement & loix publicques, comme il se fait tous les iours, & auons cerché vous representer & remōstrer nous auoir grandement scandalisez? C'est nagueres, au grand Conseil, de l'argent prouenu de la vēte d'vn Eueſché, ont esté acquitees les debtes du vendeur; & en vostre Conseil vne Abbaye a esté adiugee à vne Dame, comme luy ayant esté baillee en dot, auec declaratiō qu'apres son deceds ses heritiers en iouyroyent par egales portions. Si nos Pepins, S. Charle-

S. Charlemagne, S. Robert, S. Loys eussent veu telles choses en leur temps, combien les eussent-ils portez impatiamment? Quelle terreur eussent-ils eu de l'yre & vengeance de Dieu contre eux & tels officiers? Ne suffit-il point, disoit vn des anciens, commettre vne faute singuliere, sans l'auctoriser encores du sacré nom de Iustice, & la couurir du mãteau de l'auctorité Royale? Toutesfois il semble à beaucoup de gents que Dieu n'est pas assez offensé: car ils taschent d'affecter son domaine à nouueaux vsages seculiers & prophanes, soubs vostre auctorité, voulans à ce malicieusemẽt induire vostre pieté; Chose, SIRE, que nous auons charge de vous remonstrer estre grandement preiudiciale à vostre conscience & à vostre renommee, Et qu'il semble à voir que Tels ayent enuie de vous enuelopper aux notes de sacrilege & symonies; desquelles nous croyons vostre affection & volonté estre du tout eslongnee: d'autant que nous sommes bien certains que vous n'ignorez pas les punitions aduenues pour tels pechez à Heliodre, Antioche, Diocletian, Iulien l'Apostat, Valenee; & autres infinis afin que nous taisons les histoires domestiques. Par lesquels exemples vostre

Maiesté (quand elle voudra prendre garde de pres) pourra congnoistre facilement l'affection & fidelité de ceux qui vous donnent tels conseils, qui se rapportẽt de tous poincts à celuy qui fut donné à l'Empereur Federic, par vn sien secretaire, lequel ayant esté offensé dudit Empereur par la perte d'vn œil, comme il fut remis en grace ne cessa qu'il ne luy eust persuadé de prendre des biẽs de l'Eglise. Depuis, estant interrogé pourquoy il auoit donné vn conseil si pernicieux: Il se vanta que c'estoit pour se vanger de luy, afin que Dieu le destruisist; comme de fait il aduint bien tost apres.

Pour celà & infinies autres raisons, le Clergé vous supplie tres-humblemẽt & vous adiuré au nõ de Dieu de faire cesser telles voyes: ausquelles quãd vostre Maiesté voudroit passer outre, ils ne pourroyẽt aucunemẽt y consentir sans offẽser grandemẽt Dieu en son Eglise, & preiudicier par trop à leurs cõsciẽces.

Ne craignez vous point, Sire, les imprecations portees par la parole de Dieu, les cõminations des Conciles, les excommunimens des saincts decrets, les fulminations & autres censures de l'Eglise, non seulement cõtre ceux qui commettent ces choses; mais

auſſi contre ceux qui y participent directement ou indirectement. Chacun a admiré la pieté & deuotion de vos ieunes ans, l'auſterité de vos ieuſnes, & vos frequentes communions. Nous voudroit-on on perſuader qu'il y a rien changé en vous de voſtre ancien zele? Nous pourroit-on faire croire que ceſte ardeur laquelle vous recommandiez ſi ſouuent au feu Roy Charles, voſtre frere (que Dieu abſolue) ce qui eſtoit de l'honneur de Dieu, du bien de l'Egliſe, & meſmes contre tels abus, fuſt auiourd'huy du tout eſteinte? Ne fuſt-ce pas par voſtre recommandation, & pour l'amour de vous que le meſme Roy feit ſerment & promeſſe ſolemnelle au Clergé, en l'an mil cinq cens ſoixante & treize, de ne nommer aux Eueſchez & Abbayes que perſonnes de grande valeur & merite? Toutesfois ſi voſtre bonté nous permet de dire, Comment y a il eſté pourueu depuis voſtre regne, faut-il que l'auarice d'aucuns face perdre les fruits de la grande confiance que nous auions deſlors conceuë en voſtre zele & pieté, & pour laquelle nous nous ſommes ſi fort reſiouy & loué Dieu à voſtre aduenement à la Couronne? C'eſt choſe que nous vous ſupplions treſ-humblement

prendre en bonne part, comme venant de ceux qui sont vos plus affectiõnez seruiteurs & qui ont prins la hardiesse sur la crainte & apprehension des iugemens de Dieu, s'ils y failloyent; Et sur la parolle que vous auez souuent prononcee de vouloir prendre en gré & plaisir d'estre aduerty librement de ce qui se feroit de mal, ioinct l'extreme regret que nous auons de voir vostre honneur tiré par les voisins, & mesmes par les ennemis de Dieu & de l'Eglise en mesdisances & libelles diffamatoires. Mais ce qui nous greue le plus, de veoir vos meilleurs subiets reduits quasi tous en mespris & rebellion de vos commandemens: Chose, SIRE, que nous sommes contraints de vous dire, Que Dieu predit aux Roys, Princes & Pasteurs qui n'embrassent auecques zele sa gloire; *Ie vous rendray* dit-il par Malachie, *contemptibles, mesprisez & viles deuant toutes les nations, par ce que vous n'auez point en affection ma loy & Religion.*

Nous vous supplions donc tres-humblement ne charger plus desormais vostre conscience pour endurer telles choses qui vous sont d'autāt plus inexcusables qu'elles ne vo[us] apportent aucune cōmodité: ains estans execrables deuant Dieu, & scandaleuses aux

hommes, menacent vous & voſtre Royaume d'vne entiere ruyne & malediction.

Voſtre Majeſté nous pardonne, s'il luy plaiſt, ſi nous luy oſons dire ce qui eſt veritable, & eſt auſſi en la bouche de pluſieurs que par telles promotions de perſonnes indignes, l'Egliſe reçoit plus de mal & dommage de voſtre auctorité, que des hereſies meſmes, ou de leurs armees, menees & factions; tout ainſi que le Prince qui mettroit à ſon eſciēt vn chef & des Capitaines couards & non experimentez dedans vne ville aſſiegee, ſe pourroit dire plus cauſe de ſa perte, que de la vaillance de ſes ennemis.

Partant il vous plaira declarer dés à preſent tous benefices tenus en confidence, en penſions laïques, par œconomats & par ſymonies, vacans & impetrables; reſpondant aux importuns auec Otho, Empereur, ce qui eſt en l'Euangile, Qu'il ne faut donner le pain des enfans aux chiens. Et pour pouruoir à l'aduenir que ſemblables abus ne ſe commettent, & que vous n'y ayez voſtre conſcience entachee, par importunité ou autrement, Nous nous proſternons tous à vos pieds, pour vous requerir auec toutes les reuerences, ſubmiſſions & ſupplications qu'il

eſt poſſible, qu'il vous plaiſe remettre les elections ſelon le droit commun & ſaincts decrets.

I'oubliois vn poinct dont nous ſommes chargez vous faire auſſi treſ-humble remonſtrãce, Qu'il y a plus des deux parts des Egliſes de voſtre Royaume, les trois faiſans le tout, eſquelles le ſeruice diuin eſt du tout delaiſſé & intermis, & Dieu ſçait quelle imprecations donnent les pauures Catholiques, de ce qu'ils viuent & meurent comme beſtes, ſans adminiſtration de Sacremens & de perſonnes qui les conſolent & leur parlent de Dieu: Et ſi l'eſcriture dit que Dieu exaucera les cris & maledictions des pauures contre ceux qui leur refuſeront des miettes de pain pour leur nourriture, que fera-il contre ceux qui leur oſteront le pain ſpirituel, qui doiuẽt leur auctorité à le leur faire rendre, & leur refuſent?

Ce ſont, SIRE, les poincts dont le Clergé vous fait treſ-humble remonſtrance & ſupplication; C'eſt d'eux auſſi de qui Dieu veut en l'eſcriture que vous preniez ſa loy & volonté; c'eſt de leur deuoir de ne vous la taire & deſguiſer; C'eſt de voſtre bonté & zele de la receuoir: Nous n'y auons autre

commodité ny intereſt que celuy meſme que vous y auez, qui eſt l'aduancement de l'honneur de Dieu & deſcharge de nos conſciences: Et qui plus eſt, vous ne ſçauriez receuoir d'ailleurs plus grande gloire, plus grand fruict, & plus grande vtilité. Voſtre Majeſté ſçait les reproches dont l'on nous a vſé cy deuant, Que en toutes les aſſemblees, laiſſant le ſeruice de Dieu, nous trahiſſons nos conſciences & l'honneur de Dieu, pour n'entendre que au temporel & au proffit de nos bourſes. Nous voyons les yeux de tous vos ſubiets iettez à ce coup plus que iamais ſur nous & nos actions, auecques grande expectation; il importe grandement qu'ils en demeurent bien edifiez, ne fuſt-ce que pour euiter que le nom de Dieu & de ſon Egliſe ſoit blaſmé en nous, & ſon miniſtere meſpriſé, comme dit l'Apoſtre, & que aduenant vne reuolution & renuerſement de la Religion, & par conſequent de l'Eſtat, ainſi que chacun le craint (que toutefois à Dieu ne plaiſe) Il apparoiſſe à la poſterité deuant Dieu, deuant ſes Anges, & en la face de toutes les nations du monde, Que nous y aurons apporté & vous auons preſenté tous les remedes qu'il a pleu à ſa diuine bonté nous

ſuggerer & inſpirer, & qu'on pourroit attendre de nous, auec entier deſir & affection de commencer viuement la reformation en nous-meſmes, ſi à l'imitation de ces grands treſ-Chreſtiens & conquerans Empereurs Conſtantin & Charlemagne, & meſmes de Sainct Loys, Il vous plaiſt en ce nous fauoriſer & impartir voſtre auctorité.

Ne vueillez donc promettre que ſ'eſtant vn chacun beaucoup promis de noſtre zele, nous ne rapportions à nos Dioceſes, que occaſion de ſcandale, auec honte & confuſion de n'auoir non plus fait que cy deuant. C'eſt à ce coup, SIRE, ou iamais, que vous deuez attendre ou eſperer de voir l'Egliſe Gallicane en ſa premiere ſplendeur, & par ce moyen auoir voſtre regne paiſible, & laiſſer voſtre memoire immortelle. S'il y en a qui vous conſeillent le contraire, craignez, SIRE, que (comme la condition de tous les Roys & Princes eſt en cela miſerable, pour l'eſgard de ceux qui approchent le plus pres d'eux) ce ne ſoit que pour eux enrichir & ſ'accommoder aux deſpens de voſtre conſcience, & faiſans bon marché de voſtre honneur & reputation; aſſemblant par ce moyen ſur vous toutes les cenſures Eccleſiaſtiques, execrations,

crations, imprecations, fulminations & maledictions, lesquelles autrement s'il tenoit à nous tomberoyent sur nos testes. S'ils vous font ostentation de l'auctorité Royale, & que ce seroit la diminuer; Quand bien il seroit ainsi, ce que non toutesfois, Nous vous supplions leur respõdre ce que le sainct Prophete & Roy ensemble respondit sur mesme propos à sa femme Michol, Ie m'abaisseray & auilliray pour l'honneur de Dieu, & il me rendra plus craint, glorieux & honoré. S'ils vous veulent esblouyr les yeux d'vne vanité de grandeur & d'vne toute puissance, disans, Que vous ne deuez auoir les mains liees, ains faire & ordonner de toutes chose à vostre plaisir; Qu'il vous souuienne de vostre belle parolle non moins diuine que Royale, & laquelle est ja publiee par tout le monde, Que vostre liberté & grandeur cõsiste à estre si bien lié que vous ne puissez mal faire: car à la verité pouuoir faire mal, c'est plustost actiõ d'impuissãt, que de vray pouuoir. Qu'il vous souuienne des sermens & sainctes promesses que vous auez fait à Dieu en vostre sacre, De maintenir sa gloire & son seruice, De conseruer à l'Eglise ses priuileges canoniques, & de procurer le bien de vostre peu-

ple qui vous ayme naturellement. Qu'il vous ſouuienne de dire du grand Seigneur, parlant aux Roys de la terre, I'ay dit que vous eſtes Dieux & enfans du Treſ-haut: mais toutesfois vous mourrez comme hommes. Finablement, SIRE, Qu'il vous ſouuienne tous les iours & à tous les moments pour preſeruatifs de ces mauuais conſeils, ce que vous ſçauez que dit la parole de Dieu, Que de tous les grands Seigneurs la vie eſt courte, Que le Roy vit auiourd'huy & meurt demain.

Mais ce qui eſt le plus eſpouuentable, & neantmoins auſſi certain, Qu'il faut que vous & nous tombions és mains de Dieu viuant, & que les Grands ſeront grandement tourmentez; & alors que viennent ceux qui ſe diſent tant vos ſeruiteurs & au preiudice de voſtre ame, & qu'ils vous ſecourent à cét extreme beſoin.

Ce fut preſque les meſmes & dernieres paroles que Loys le Gros, vn de vos anciens deuanciers, mourant, dit à ſon fils Loys, le Ieune; Souuenez vous, mon fils, & ayez touſiours deuant les yeux, que, *L'authorité Royale n'eſt qu'vne procuration & charge publique, dont vous rendrez comptes bien exact & rigoureux apres la mort.*

FIN.